



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 35

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane GODARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Convention de participation financière APRR - Réalisation d'une aire de covoiturage à proximité de l'échangeur A39 à Chevigny - Saint - Sauveur**

A l'Est de l'agglomération, sur la commune de Chevigny-Saint-Sauveur, des emprises de terrain, à proximité du péage autoroutier de l'A39 sont utilisées quotidiennement par les automobilistes pour du covoiturage, en lien notamment avec les trajets autoroutiers.

Afin de favoriser et d'organiser cet usage pour les citoyens de la Métropole, Dijon métropole envisage d'aménager, à l'entrée de la ZAC Excellence 2000 le long du boulevard de l'Europe, une aire de stationnement de 49 places (dont 1 place PMR).

L'aménagement aurait une vocation de développement durable avec un traitement paysagé l'intégrant dans l'environnement général du site et une gestion des eaux pluviales par infiltration.

Les travaux seraient réalisés à l'été 2024. Leur coût est estimé à 350 000 € TTC.

Dans le cadre du plan d'investissement mobilité 2023-2026 contractualisé avec l'État, Autoroutes Paris –Rhin – Rhône (APRR) pourrait participer financièrement à la réalisation de cet équipement à une hauteur maximum de 100%.

La convention, dont le projet est joint à la présente délibération, fixe les modalités de participation financière d'APRR. Elle intègre également le transfert de domanialité d'une partie du domaine public autoroutier vers Dijon métropole, à titre gracieux, permettant de mener à bien cette opération.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la participation financière d'APRR pour le montant maximum possible ;
- **d'approuver** les termes du projet de convention entre Dijon Métropole et Autoroutes Paris – Rhin – Rhône (APRR) annexé à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter au-dit projet des modifications non substantielles ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN POUR : 42 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)